

En prélude à l'élection des bureaux des conseils locaux/Dans la Nyanga

Le PDG en difficulté !

Christian G. KOUIGA
Libreville/Gabon

En dehors de la commune de Ndindi quasiment assurée, le PDG devra recourir à une alliance, inévitablement contre nature, pour espérer avoir également sous son contrôle la mairie de Mabanda. Mayumba et Moulengui-Binza sont déjà aux couleurs des Démocrates. Et à Moabi, l'opposition détient la majorité absolue réunie des conseillers.



Photo : Kouiga/ L'Union

Les démocrates de Moulengui-Binza sont assurés de gérer la mairie éponyme.



Photo : DR/ L'Union

A Moabi, les Pdgistes ne pourront pas présider aux destinées de la mairie locale.

À Ndindi, chef-lieu du département de la Haute-Banio, le Parti démocratique gabonais (PDG) peut dormir tranquillement sur ses lauriers. Puisque dans cette localité devenue commune de plein exercice suite à la Loi 15/96 du 15 juin 1996 relative à la Décentralisation, l'entité politique au pouvoir s'était taillée la part du lion.

En effet, la locomotive de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence avait obtenu une majorité absolue, en raflant la mise de 14 conseillers municipaux sur 16 à Ndindi.

La commune de Mayumba est déjà estampillée Les Démocrates de Guy Nzouba Ndama. La liste conduite par le jeune Frateli Martial Fouty – élu par ailleurs député au premier tour de l'élection législative du 6 octobre dernier –

avait obtenu 10 conseillers sur 19. Le PDG et le Rassemblement Héritage et Modernité (RHM) se partageant le reste de la moisson. Soit, respectivement, 7 et 2 conseillers. De même que la commune de Moulengui-Binza, chef-lieu du département de Mongo où Les Démocrates détient 9 conseillers contre 4 pour le PDG et 2 pour l'Union du peuple gabonais (UPG). Jonathan Ignoumba, l'actuel 4e vice-président de l'Assemblée nationale et parallèlement vice-président de cette formation politique de l'opposition avait assuré l'essentiel.

Restent les deux communes de Mabanda et de Moabi. Deux localités, chefs-lieux respectifs des départements de la Doutsila et de la Douigny où le vote de dimanche prochain, 3 février 2019, ne se



Photo : Stéphane Nzamba

Pour une première, faute de majorité, le PDG a concédé Mayumba à l'opposition.

profile pas de la même manière. Puisque, à Moabi, sauf revirement inattendu, la probable alliance de l'opposition, par le truchement du Rassemblement national des Bûcherons du Pr Pierre André Kombila

Koumba (RNB) qui compte 7 conseillers ; et Les Démocrates (4 conseillers) est assurée de prendre les rênes de cette collectivité locale. Le PDG ne possédant que 6 conseillers. Mais c'est dans la com-

mune de Mabanda que le scrutin à minima, qui se profile à l'horizon, apparaît à tout le moins indécis quant à son issue. A l'analyse faite que, dans ce landerneau politique, le parti dit de masses détient seu-

lement une majorité relative de 8 conseillers sur un collège électoral de 17 conseillers.

Du coup, pour espérer avoir cette mairie locale sous sa coupole, le PDG devra inévitablement recourir à une alliance. Mais avec qui ? Entendu que le ticket Adere-LD (5 conseillers) et le Parti social démocrate (PSD) du vice-président de la République, Pierre-Claver Maganga Moussavou (4 conseillers) sont reconnus, du moins théoriquement, comme étant des partis politiques de l'opposition.

Mais pour d'aucuns, il ne sera pas étonnant que le parti du "VPR" en vienne à passer un "deal" avec le PDG. Au regard, disent-ils, de leur "bouche à bouche" actuel dans la gestion du pouvoir.

Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite

A quand le renouvellement des membres ?

Martina ADA METOULE
Libreville/Gabon

C'est entre autres points évoqué, hier, lors de la rencontre entre le ministre d'Etat en charge des Relations avec les institutions, Francis Nkea, et le président de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), Dieudonné Odounga Awassi.

DEPUIS près de six mois, le mandat des membres de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI) a expiré. C'est fort de cela que le président de ladite structure, Dieudonné Odounga Awassi, a rencontré, hier, le ministre d'Etat en charge des Relations avec les institutions, Francis Nkea.

Au menu des échanges, le renouvellement des membres de la CNLCEI. Il était question pour les deux personnalités de passer en revue des points inscrits en urgence. Il s'agit, entre autres, de "celui de l'applica-



Photo : Martina ADA Metoule

Francis Nkea a échangé en première heure avec le président de la CNLCEI...

tion de la Loi organique portant sur la durée du bureau de la CNLCEI". Odounga Awassi : "Qu'en est-il exactement pour l'équipe actuelle dont j'ai la charge. Et là-dessus, il est clair que la loi (...) dit que le mandat est de 5 ans non renouvelable". Et de reconnaître que "depuis 6 mois, le mandat des membres est déjà expiré. Il faut forcément changer le bureau si on tient à appliquer ce texte".

En outre, l'hôte du ministre

d'Etat a laissé entendre que l'élaboration des urgences de la commission pour l'année 2019 était également inscrit à l'ordre du jour. Ceci, a-t-il précisé, pour que "le ministre d'Etat puisse les présenter en Conseil des ministres et qu'elles soient prises en compte". Aussi, ajoute-t-il, : "Nous avons profité de cette réunion pour parler des deux projets de textes qui ont été initiés par la CNLCEI depuis plusieurs mois et que le gouver-

nement devrait prendre en compte dans ses projets de réformes des institutions (...)".

Dieudonné Odounga Awassi en a profité pour présenter à la presse, de manière succincte, son bilan à la tête de cette administration indépendante. Le président de la CNLCEI a laissé entendre que s'agissant de la répression, près d'une dizaine de dossiers ont été transmis au parquet. "Au bout de la quin-

zième année d'existence de la commission, ce n'est qu'au cours des cinq dernières années que nous avons pu envoyer les tout premiers dossiers", a-t-il souligné. Non sans rappeler que l'entité dont il a la charge n'agit qu'en tant qu'officier judiciaire, "nous menons les enquêtes, les investigations et nous envoyons les rapports au procureur de la République qui déclenche le processus". Il faut noter que le ministre

d'Etat Nkea a également reçu l'ambassadeur de Chine au Gabon. Les deux hommes ont évoqué la question de la rénovation de l'Assemblée nationale. A en croire le diplomate chinois, les travaux pourront démarré très probablement d'ici Mai. Cela, a-t-il ajouté, "avec les efforts conjugués des deux parties". A noter que selon Hu Changchun, les relations entre la Chine et le Gabon sont "excellentes".



Photo : Martina ADA Metoule

...quelque temps après, l'ambassadeur de Chine s'est entretenu avec le ministre d'Etat en charge des Relations avec les institutions.